

# Proposition de Coopération au Développement avec le Mali 2001–2002



AGENCE SUÉDOISE DE COOPERATION  
INTERNATIONALE AU DEVELOPPEMENT

Département de l'Afrique



PROPOSITION DE COOPÉRATION AU  
DÉVELOPPEMENT AVEC LE MALI 2001–2002

Octobre 2000



## PROPOSITION DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT AVEC LE MALI 2001–2002

Le gouvernement, dans son arrêté d'attribution du 16 décembre 1999 a confié à l'Asdi la tâche de lui soumettre une proposition de coopération élargie avec le Mali en accord avec un arrêté ministériel du 27 mai 1999 concernant les lignes directrices d'une augmentation de la coopération en Afrique de l'Ouest.

L'Asdi fait parvenir par ce courrier une proposition de coopération axée principalement sur la démocratie, les droits de l'homme et l'environnement pour permettre de stimuler un développement économique et social au Mali pour la période 2001–2002.

L'Asdi soumet au gouvernement sa requête à fin d'adopter la proposition de l'Asdi ayant pour objet la coopération au développement avec le Mali pour la période 2001–2002.

La décision de l'Asdi à ce sujet a été prise par Monsieur Bo Göransson, directeur général, sur une proposition de Madame Jessica Arneback. Le conseil d'administration de l'Asdi a été informé des dispositions concernant l'assistance au Mali lors d'une réunion du conseil le 27 octobre 2000.

Bo Göransson

Jessica Arneback



# TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction .....	1
2.	Données de base .....	1
2.1	Politique .....	2
2.2	Économie .....	4
2.3	Pauvreté .....	4
3.	Aide internationale .....	6
4.	Priorités nationales .....	7
5.	Résumé de la coopération au développement passée .....	8
6.	Conditions préalables aux activités suédoises et objectifs .....	9
7.	Proposition de coopération élargie au développement.....	10
8.	Besoins .....	14
8.1	Ressources financières .....	14
	Bibliographie .....	15



# 1. Introduction

Le gouvernement suédois par l'arrêté d'attribution du 16-12-1999 a confié à l'Asdi la tâche de lui soumettre des propositions concernant un élargissement de la coopération au développement avec le Mali et cela en accord avec un arrêté ministériel du 27 mai 1999 qui avait pour objet les lignes directrices d'une augmentation des activités de développement en Afrique de l'Ouest. L'Asdi a élaboré un document de position pour sa coopération au développement en Afrique de l'Ouest couvrant la période 2000–2001 dans lequel elle indique de manière générale les actions auxquelles elle accorde la priorité au niveau régional et au niveau de chaque pays en particulier. Ce document constitue une suite au document dans lequel le Mali était inclus dans un contexte régional.

# 2. Données de base

Le Mali est un pays sans débouché maritime qui dispose de frontières communes avec la Mauritanie, l'Algérie, le Niger, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Sénégal. Il abrite 10,6 millions d'habitants dont la plupart vit le long des fleuves Niger et Sénégal alors que 10 à 15% seulement de la population vit dans le nord. Le climat est sec et chaud, la pluie ne tombe que rarement et de façon irrégulière. Les régions du nord et du centre du pays sont composées essentiellement de désert et de terres infertiles ou rendues impropres à l'agriculture. Le sud par contre est le domaine de la savane et de terres plus fertiles.

Le groupe ethnique le plus important est celui des *Bambaras* qui est composé essentiellement d'agriculteurs vivant dans le sud-ouest. Le bambara est une langue parlée par la majorité des gens et la culture bambara est dominante au sud du Mali. Le deuxième groupe de population est celui des *Fulanis*, ce sont des éleveurs que l'on trouve dans différentes régions du pays. 10% environ des habitants sont des nomades. Les *Touaregs* par exemple vivent dans le nord et leurs racines plongent à la fois dans la culture arabe du nord et dans la culture africaine du sud. Les *Songhaïs* sont avant tout des agriculteurs, ils vivent dans les villes le long du fleuve Niger et dans le nord. Ils ont souvent une bonne éducation et dans bien des cas ils occupent des positions importantes dans la société. Les *Dogons* vivent entre la frontière du Burkina Faso et le fleuve Niger, le long des falaises du plateau de Bandiagara. La vie des Dogons est de plus en plus difficile à cause de la sécheresse et de la dégradation de l'environnement. Ils ont été obligés de rompre leur isolement par rapport au reste du monde et ils courent le risque de voir disparaître leur culture qui est unique. Les *Malinkés* que l'on trouve au sud du Mali pratiquent la chasse qui est leur occupation traditionnelle.

Les *Sarakoés* font du commerce et vivent surtout dans la partie occidentale du pays. À la suite de périodes de sécheresse graves de nombreux Sarakoés ont quitté la région ou bien ont émigré.

La désertification qui entraîne une détérioration des conditions de vie dans le nord a obligé les éleveurs à chercher au sud des pâturages meilleurs. Cela a occasionné des tensions entre le nord et le sud du pays. Toutefois les Maliens vivent de façon pacifique bien que leurs ressources soient maigres et qu'elles soient insuffisantes pour les nombreux groupes ethniques se trouvant au Mali. Des conflits armés ne se produisent pas entre ces groupes et les mariages interethniques sont courants.

L'islam existe dans le pays depuis le XI<sup>e</sup> siècle et la majorité des Maliens sont musulmans. Il s'agit d'une forme particulière de l'islam, très proche des religions traditionnelles et de l'animisme. Une très faible partie de la population seulement est chrétienne.

## 2.1 Politique

Pendant plus de trente ans, à partir de son indépendance vis à vis de la France en 1960, le Mali a été un État militaire avec un parti unique. En 1991 le président Moussa Traoré a été renversé par ses propres soldats après que des centaines de manifestants qui revendiquaient le multipartisme ont été tués par l'armée. À la suite de ce coup d'État une Conférence nationale a été organisée et le suffrage universel a été institué. On estime que les élections ont été ouvertes et libres. Alpha Oumar Konaré a remporté l'élection présidentielle de 1992. Un quart à peine de la population a participé à celle de 1997 qui a vu la réélection du président Konaré. Comme les élections d'avril avaient été invalidées, de nouvelles élections ont eu lieu en août 1997. De l'avis des observateurs internationaux c'est l'incompétence plutôt que la fraude électorale qui aura été le problème majeur. Le résultat des élections est que le parti au pouvoir, l'ADEMA, a obtenu 127 des 147 sièges au parlement. L'opposition qui a souvent boycotté les élections à cause de questions de procédure et de prétendues fraudes électorales a du mal à trouver le rôle qu'elle doit jouer dans le système politique.

Le Mali a, pendant des décennies, été gouverné de façon centralisée à partir de Bamako. Mais un désir d'administration décentralisée s'est exprimé à la conférence nationale. La première étape dans ce sens a été de procéder à des élections municipales. Dernièrement 19 communes et à 682 districts ruraux se sont vu confier l'autorité administrative et l'autorité fiscale. La prochaine étape de ce processus de décentralisation concernera l'élection des maires, des conseillers de districts et des conseillers régionaux et des conseils municipaux.

Le Mali est un pays libre selon l'indicateur de démocratie de Freedom House de 1998–1999 (le Mali est au niveau 3.0 sur une échelle allant de 1.0,

libre, à 7.0, pas libre ). Cet indice répartit les pays en 3 groupes (libre, partiellement libre et pas libre) selon les points accordés pour les niveaux atteints dans les domaines des droits politiques et des droits civils. En Afrique de l'Ouest il n'y a que le Bénin et le Cap Vert qui dépassent de peu le Mali pour le degré de démocratie auquel ils sont arrivés. Le débat politique au Mali peut être qualifié d'ouvert et la liberté des médias existe si on fait la comparaison avec de nombreux autres pays africains. Le pouvoir judiciaire n'est pas encore indépendant du pouvoir exécutif mais le président respecte de plus en plus l'indépendance des tribunaux. Le Mali a déjà progressé depuis le début du processus de démocratisation dans les années 90, même s'il reste encore beaucoup à faire pour qu'existe une culture de la démocratie dans le pays.

Le Mali a ratifié les conventions sur les droits civils et les droits politiques, sur les droits économiques, sociaux et culturels, sur la suppression de toutes formes de discrimination raciale, sur la suppression de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, il a également ratifié la convention sur les droits des enfants mais pas celle contre la torture.

Bien que le Mali ait adopté plusieurs lois nationales et internationales et des conventions qui protègent les droits des femmes on peut constater que dans la pratique il ne s'est produit aucun changement visible et que les femmes sont toujours discriminées dans de nombreuses situations. Les femmes sont rarement représentées dans les instances de prises les décisions, elles n'occupent que 18 des 147 sièges au parlement. L'excision est toujours légale mais le gouvernement, dans le cadre de nombreuses campagnes d'information, a pris position contre cette pratique.

Les facteurs de changement les plus importants dans la société ne semblent pas être les partis politiques mais plutôt les femmes et les jeunes. La société civile est marquée par une intense activité au sein d'un grand nombre d'organisations diverses qui œuvrent dans les secteurs du développement rural, de l'environnement, de la santé, des petites industries, des droits de l'homme ainsi que dans les domaines syndical et religieux.

Les Touaregs ont, au début des années 90, revendiqué l'indépendance et ont accusé le régime de ne pas distribuer l'aide au développement. Après que le gouvernement a eu décrété l'état de siège à Gao et dans la région de Tombouctou et après qu'il a eu sévèrement réprimé l'insurrection, les Touaregs se sont enfuis dans les pays voisins.

Au milieu des années 90 a été conclu entre le gouvernement et deux des organisations touaregs un accord de paix qui donnait aux Touaregs une indépendance importante.

De petits conflits locaux ont également éclaté au Mali, concernant par exemple les ressources dans des zones frontalières où sévit le banditisme.

## 2.2 Économie

Le Mali dispose de ressources naturelles importantes – l'or, le manganèse, le fer, le phosphate et le diamant. Le pays n'a pas, jusqu'ici, inventorié sérieusement ce potentiel, à cause surtout d'une infrastructure qui laisse à désirer. La majeure partie du Mali a beau être composée de désert et de terres infertiles, le pays n'en est pas moins le deuxième producteur de coton d'Afrique. Le mil et le sorgho sont les cultures vivrières les plus importantes. Le secteur primaire constitue la moitié du PNB et c'est sur celui-ci que reposent 90% des exportations (y compris les produits dérivés du coton). C'est pourquoi les périodes de sécheresse ont une incidence grave sur les exportations.

Depuis 1984 le Mali fait partie de l'Union monétaire de l'Afrique de l'Ouest qui est devenue en 1994 l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest, l'UEMOA.

Des programmes de réformes économiques et monétaires, lancés dans la deuxième moitié des années 90 en collaboration avec le FMI et la Banque mondiale, ont porté des fruits. Il s'agissait de déréglementations dans le secteur agricole régi par l'État, de réformes fiscales et de privatisations d'entreprises publiques. Le développement économique réel est bon depuis 1994; la croissance annuelle moyenne du PNB a été de 4,5% entre 1994 et 1998. Ce résultat est meilleur que la moyenne de ceux des pays au sud du Sahara (à l'exception de l'Afrique du Sud) qui est de 3,8% pour la même période. Les effets positifs de la dévaluation du franc CFA en janvier 1994 (nominalement de 50%) ont entraîné une bonne croissance. Il faut toutefois ajouter à cela que le climat a été favorable au cours des dernières années.

Le déficit budgétaire important qui a prévalu jusqu'à la fin des années 80 s'est soldé par une augmentation rapide de la dette publique du Mali. Au cours des années 90, celle-ci (en pourcentage du PNB) s'est ensuite stabilisée en partie grâce à l'augmentation de la croissance et à celle de la coopération au développement. À la fin des années 90 la dette extérieure représentait 110% du PNB. 60% de cette dernière était composée de prêts multilatéraux et 40% à peine de prêts bilatéraux. La dette en valeur actuelle correspondait en 1997 à 247% des exportations et le ratio du service de la dette à 11%. Des informations plus complètes sur la situation macroéconomique du Mali peuvent être obtenues dans le feuillet de documentation de l'Asdi concernant l'appui à la balance des paiements.

## 2.3 Pauvreté

L'Asdi a confié à l'IIED – Programme Zones Arides – au printemps 2000, la tâche d'élaborer une étude sur la pauvreté au Mali – Profil de la Pauvreté au Mali – Le texte qui suit est avant tout basé sur cette étude.

Dans le classement des pays selon l'Indicateur de Développement Humain 2000 (statistiques de 1998) du PNUD le Mali se situe à la 165<sup>e</sup> place sur 174. Selon l'Indicateur de Pauvreté Humaine de 1999, le Mali est le cinquième des pays les plus pauvres de la planète. Son PNB par habitant s'élevait en 1998 à 250 \$ US et on estime à 70% le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté. L'espérance de vie y est de 53 ans en moyenne, ce qui reflète bien le mauvais état sanitaire du pays. La sous-alimentation est importante, la mortalité infantile et celle de la mère sont élevées, l'analphabétisme est très répandu; tout cela prouve la situation précaire dans laquelle se trouvent les femmes, les plus pauvres surtout, et le manque de respect quant à leurs droits.

La dernière étude sur la pauvreté au Mali date d'il y a cinq ans et des statistiques récentes font défaut. Une enquête parmi les ménages en 1993 a prouvé que 64% de la population des zones rurales vivait en dessous du seuil de pauvreté alors que ce n'était le cas que pour 8% de la population urbaine. Les différences étaient grandes également entre le nord et le sud du pays.

On estime que 4 personnes sur 5 vivent dans les zones rurales et sont actives dans l'agriculture. 20% seulement de la superficie du Mali peut être utilisée pour l'agriculture et les zones agricoles sont essentiellement concentrées dans le delta du Niger au sud. La production vivrière du pays permet de répondre aux besoins intérieurs mais la pénurie alimentaire peut survenir en cas de sécheresse. La désertification et la détérioration des sols, causées en partie par la sécheresse constituent des problèmes cruciaux au Mali. De plus la situation a encore empiré sur les sols pauvres du fait de la déforestation et du surpâturage.

Dans la société malienne ce sont les hommes âgés qui sont, selon la tradition, les plus influents. Les hommes ont le droit de décision sur la terre et sur les moyens de production. Le travail des femmes dans les zones rurales représente souvent un lourd fardeau, elles sont chargées des travaux ménagers et cultivent la terre pendant que les hommes cherchent du travail en ville. Dans les centres urbains toutefois beaucoup de femmes s'engagent dans les questions de société et un certain nombre d'ONG qui mettent l'accent sur les droits des femmes ont été créées au Mali au cours des dernières années. Cependant même si la situation des femmes évolue il y a en a encore très peu qui disposent d'un pouvoir de décision dans la société. L'analphabétisme est, par ailleurs, plus élevé parmi les femmes.

Le contraste est grand entre la vie dans les grandes villes modernes et celle, très traditionnelle, dans les zones rurales. 60% environ de la population du pays a moins de 20 ans. Beaucoup de jeunes cherchent un emploi dans les villes dont la croissance est rapide, où sévissent souvent des maladies et où les conditions de vie sont déplorables.

Le comité pour les droits des enfants a commenté la situation de ces derniers à l'occasion du rapport du Mali sur ce sujet. Le comité soulève le problème du manque de données dans ce domaine et indique que ce sont les enfants avant tout qui souffrent des difficultés économiques et sociales que connaît le pays. De nombreux enfants n'ont pas accès à l'éducation et à la santé de base. Les plus exposés parmi eux sont les filles, les handicapés, les enfants qui travaillent, les enfants mineurs mariés, les enfants des zones rurales, les enfants des rues, ceux des orphelinats et les enfants réfugiés.

### 3. Aide internationale

Le Mali reçoit une aide au développement importante (elle correspondait entre 1995 et 1998 à 18% en moyenne du PNB). Depuis les années 80 le pays effectue des réformes économiques en collaboration avec le FMI et la Banque mondiale et il a obtenu du Club de Paris et grâce à l'initiative PPLE (Pays Pauvres Très Endettés) des allègements de sa dette au cours des années 90.

*Le tableau ci-dessous donne la liste des bailleurs de fonds bilatéraux les plus importants ainsi que l'UE pour 1998 (en millions de \$ US):*

EU / FED	44,3
France	61,7
USA	41,4
Allemagne	33,8
Japon	33,4
Pays- Bas	15,9
Canada	9,1
Suisse	6,6
Arabie Saoudite	2,7
Kuweit	2,6
Belgique	1,7
Norvège	1,6

*Sources: PNUD (Bourdet/Persson 2000)*

*Aide multilatérale accordée au Mali en 1998 (en millions de \$US):*

FMI / AID	64,2
organismes ONU	44,2
Autres	82,3

*Sources: PNUD – Coopération pour le développement – Mali*

### Évaluation de la coopération au développement

Le Mali et le CAD, le Comité d'aide au développement de l'OCDE ont, en 1998, passé en revue la coopération au développement au Mali dans le but de renforcer les institutions publiques pour leur permettre d'améliorer la coordination des nombreux projets et de jouer un rôle plus directeur dans la coopération avec les bailleurs de fonds. La coopération au développement est essentielle pour l'économie du Mali, pour ses institutions et sa société. Il ressort toutefois de l'évaluation que cette coopération n'est ni coordonnée, ni efficace, ni intégrée dans les institutions ou l'économie du pays. Le Mali et les bailleurs de fonds ont donc au vu de ces résultats élaboré un programme de mesures pour la période 1999–2000. L'objectif en a été, entre autre, de préciser quelles étaient les institutions et les structures qui devaient gérer et coordonner la coopération au développement, il s'est agi également d'harmoniser les procédures qui régissaient la coopération au développement et de mettre en place des mécanismes permettant leur coordination.

## 4. Priorités nationales

Le Mali a élaboré un programme national de lutte contre la pauvreté, la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLP) pour la période 1998–2000. Ce programme a été conçu après un long et vaste processus de consultations auquel ont participé des représentants du gouvernement, de l'administration publique, de la société civile et des bailleurs de fonds internationaux. Dans le cadre de ce programme il est prévu par exemple d'appuyer des activités qui sont sources de revenus et de permettre aux personnes pauvres d'avoir accès à des services financiers, d'aider à la production vivrière et à l'amélioration des conditions de logement. Le pays a également l'intention d'augmenter, pour les personnes pauvres, les possibilités d'être éduquées et d'améliorer pour elles l'accès aux soins médicaux, à l'eau potable et à l'assainissement.

En 1996 a été créé l'Observatoire du Développement Humain Durable dont le rôle est de contrôler les changements, l'apparition et la répartition de la pauvreté ainsi que de juger les effets des politiques, des programmes et des projets visant à améliorer le bien – être des hommes.

Le Mali a, en juillet 2000, achevé l'élaboration du Cadre stratégique de Lutte contre la Pauvreté (le CLSP) qui peut entre autre être considérée comme le suivi de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, la SNLP. Le but de cette stratégie est de créer un milieu institutionnel macroéconomique structuré qui puisse favoriser la croissance économique et l'augmentation de la concurrence économique; il consiste aussi à créer les préalables qui permettront à la population de tirer profit des avantages que procure une augmentation de la croissance, en mettant l'accent sur une amélioration des revenus et sur l'accès aux services sociaux de base.

## 5. Résumé de la coopération au développement passée

La coopération suédoise a surtout été axée sur des activités humanitaires, sur des réformes économiques et sur le respect des droits de l'homme et de la démocratie. Elle a été canalisée par les ONG suédoises. Le Mali était également inclus dans le programme SAHEL qui a été lancé dans les années 70. Au cours de l'année 1999, un montant total de 2,6 millions de couronnes suédoises a été alloué à la coopération au développement avec le Mali par l'intermédiaire d'ONG suédoises. Les organisations Diakonia (développement rural, démocratie/droits de l'homme), la Mission de l'église pentecôtiste/PMU (alphabétisation) et le Conseil suédois des Missions/SMR (éducation) ont des activités au Mali. La commission pour la coopération au développement de la Confédération générale du travail et de la Confédération générale des cadres, fonctionnaires et employés a organisé des cercles d'études à Bamako. L'Asdi a, en complément de son cadre de financement, accordé 12 millions de couronnes suédoises pour la période 2000–2002 à Diakonia pour ses activités dans le domaine de la démocratie et des droits de l'homme au Burkina Faso et au Mali. Diakonia canalise des fonds pour trois organisations au Mali qui œuvrent au niveau national pour les questions concernant le respect des droits de l'homme, la démocratisation des institutions publiques, la lutte contre la corruption ainsi que la promotion des droits des femmes et de leur participation à la vie politique.

La Suède a accordé un appui et envoyé des observateurs lors des élections de 1997. C'est le HCR (le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés) qui a canalisé l'aide humanitaire lors du rapatriement des réfugiés en provenance des pays voisins de 1996 à 1998. En 1998 le Mali a obtenu 25 millions de couronnes suédoises comme appui à l'annulation de la dette dans le cadre de l'initiative PPLE.

### *Versements suédois au Mali*

Année budgétaire	Total ( milliers de SEK)	Appui à la balance des paiements (milliers de SEK)
1994	64	
1995	1 776	
1996	5 599	
1997	6 177	
1998	6 470	25 000
1999	2 370	

*Sources: L'annuaire des statistiques et présentation des chiffres 1998, 1999*

Le Mali reçoit également des subventions dans le cadre d'un programme régional pour la santé. À cela s'ajoute des fonds pour lesquels l'utilisation n'est pas précisée qui proviennent d'organisations multilatérales, en particulier des Nations-Unies.

## 6. Conditions préalables aux activités suédoises et objectifs

Les expériences pratiques de l'Asdi au Mali et sa coopération au développement avec celui-ci se limitent aux connaissances acquises par les ONG grâce à leurs activités dans le pays. À trois reprises au cours des deux dernières années l'Asdi s'est rendue au Mali pour étudier les possibilités d'une coopération à plus long terme avec le pays. Les contacts existants peuvent parfaitement servir de base à une telle coopération.

Le Mali est un des pays les plus pauvres au monde et ses besoins dans les domaines sociaux sont très nombreux. Les problèmes dans le contexte de l'environnement sont importants. La femme joue toujours un rôle subalterne dans la société. Ce sont les raisons pour lesquelles l'Asdi se propose d'axer sa coopération au développement sur la démocratie, les droits de l'homme et l'environnement. L'appui peut être accordée à des institutions étatiques mais également à la société civile. Elle peut aussi être canalisée par différents programmes internationaux, par des bailleurs de fonds bilatéraux ou par des organisations régionales en Afrique de l'Ouest. Les projets indépendants dans chacun des domaines sectoriels doivent avoir autant que possible des liens entre eux et des effets positifs les uns sur les autres; ils doivent également se conformer au programme d'action de l'Asdi.

Les bailleurs de fonds dans certains secteurs sont excessivement nombreux ce qui peut à l'avenir compliquer une coopération au développement plus approfondie. Il est très importants que ceux-ci coordonnent leurs activités et accordent au pays la possibilité de gérer lui-même, dans les limites du possible, le processus de développement. Certains programmes disposent déjà d'un financement complet ce qui rend superflu un éventuel soutien de l'Asdi.

Un préalable important à un début de coopération au développement à long terme est l'existence d'une représentation suédoise dans le pays ou dans la région. Au cours de l'automne 2000 un représentant de l'Asdi sera en poste à Bamako au bureau du PNUD pour une durée de six mois, durée qui sera très probablement prolongée. Un autre préalable est l'existence, au siège de l'Asdi, de personnel pouvant étudier les possibilités de coopération dans les différents domaines et capable de se charger également de la préparation des projets. Le choix du type de projets dépendra du personnel disponible sur le terrain et à Stockholm. Une présence limitée sur place implique que l'Asdi va tout d'abord canaliser son aide par l'intermédiaire d'autres bailleurs de fonds ou bien alors chercher avec ces derniers des solutions de financement conjoint. Il peut être question aussi de renforcer temporairement les effectifs en employant du personnel à durée déterminée. À terme il est possible d'envisager la création de postes de conseillers régionaux pour des domaines prioritaires.

La connaissance du français est une condition à l'approfondissement des contacts dans le cadre de la coopération entre la Suède et le Mali.

## 7. Proposition de coopération élargie au développement

Dans un arrêté ministériel datant du 27 mai 1999 et concernant une augmentation de la coopération avec l'Afrique de l'Ouest, le gouvernement suédois met l'accent sur la coopération régionale ainsi que sur les activités dans les domaines de la démocratie, des droits de l'homme et des ressources naturelles. Au Mali, l'Asdi a l'intention de cibler sa coopération sur la démocratie, les droits de l'homme et l'environnement. Le Mali a élaboré un programme de lutte contre la pauvreté et l'Asdi envisage d'en suivre le processus et d'étudier les possibilités de le supporter. L'aide suédoise sera en grande partie canalisée par les organisations internationales ou par d'autres bailleurs de fonds.

## Démocratie et droits de l'homme

Les projets qui favorisent une gestion publique démocratique et le respect des droits de l'homme, y compris ceux des enfants, occupent bien entendu une place centrale. Mais des projets dans le cadre par exemple de la santé, de l'éducation et de la culture peuvent également être envisagés dans la perspective des droits de l'homme.

L'Asdi a l'intention de poursuivre l'aide accordée aux ONG de la société civile pour permettre de renforcer la démocratie et les droits de l'homme au Mali. L'Asdi envisage en outre d'identifier les organisations- parapluies nationales et régionales et d'étudier les possibilités de coopérer avec elles.

L'Asdi cherche à améliorer ses connaissances sur le processus de démocratisation et le respect des droits de l'homme au Mali. Les possibilités du pays, ses besoins, les bailleurs de fonds existants et leurs activités dans ces domaines seront recensés. L'analyse inclura également une étude de ce que peuvent faire les média et des difficultés auxquelles ils sont confrontés. Le processus de décentralisation fera également partie de ce qui sera étudié. Une fois cette analyse achevée d'autres projets pourront être mis à l'ordre du jour. Un financement conjoint avec des organismes multilatéraux et internationaux ainsi qu'avec des ONG peut être actuel.

L'Asdi mettra en particulier l'accent sur les projets qui insistent sur les droits des femmes, surtout dans les secteurs sociaux de la santé et de l'éducation. Une des façons d'agir est d'appuyer des organisations qui s'occupent essentiellement de justice sociale, de diminution de la pauvreté et d'une augmentation de la participation dans les processus de prises de décision. La priorité sera accordée aux projets qui cherchent à combattre l'excision. Un appui au secteur de l'éducation est en cours d'examen puisque le programme de santé du gouvernement est entièrement financé et que l'aide suédoise n'est donc pas nécessaire.

## Éducation

Depuis trois ans un travail intense est en cours au Mali pour pouvoir démarrer dans le secteur de l'éducation la mise en œuvre du Programme décennal de développement de l'éducation, le PRODEC. Au cours de sa phase de planification des étapes importantes ont été franchies, il s'agit de la fusion de deux ministères dans le secteur de l'éducation ainsi que de la diminution et de la rationalisation des bourses dans l'enseignement secondaire et supérieur. Ce programme décennal implique qu'une responsabilité accrue en ce qui concerne le financement et l'administration incombe aux communes. La famille et les organisations de la société civile auront de plus en plus à endosser une responsabilité économique. Étant donné que ce programme prévoit une forte augmentation du nombre d'écoles, le risque existe d'une détérioration de la qualité de l'enseignement. Il est important aussi de contrôler le développement de la présence des filles

dans l'enseignement. Même si le Mali a bien avancé dans sa planification sectorielle, il reste encore du chemin à faire pour que soit accordé un appui à un programme sectoriel. Toutefois la coordination entre les bailleurs de fonds dans le secteur de l'éducation fonctionne de façon satisfaisante, ce à quoi contribue activement le ministère.

La première tranche, d'une durée de cinq ans, du programme n'est pas totalement financée, c'est pourquoi le gouvernement malien est favorable à un soutien suédois.

L'Asdi cherche à appuyer le programme par l'intermédiaire d'un autre bailleur de fonds, bilatéral ou multilatéral. Une autre possibilité qui est à l'étude concerne un appui au fonds existant pour les besoins des communes dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'eau. Il n'est pas exclu qu'un appui suédois puisse être préparé et qu'il démarre en 2000–2001.

## Culture

L'Asdi réalise à l'automne 2000 une étude sur le terrain portant sur la culture dans trois pays dont le Mali est l'un des pays auquel est accordée la priorité. Cette étude comprend une analyse de la politique culturelle existante, de ses différents acteurs multilatéraux, suédois et bilatéraux et des activités des ONG. Des recommandations seront élaborées pour une coopération régionale en Afrique de l'Ouest ainsi éventuellement que pour un appui au secteur de la culture dans l'un des pays.

## Ressources naturelles

Dans le domaine des ressources naturelles, l'Asdi prévoit de supporter des activités axées sur les ressources en eau, sur la protection et la conservation des sols, les méthodes de participation populaire, la forêt tropicale sèche, et sur les questions de droit foncier et de droit d'usage. L'objectif global est de créer les conditions permettant une réduction de la pauvreté et une utilisation durable des ressources naturelles. Seront pris en compte les domaines dans lesquels la Suède pense comparativement avoir des avantages, il s'agit par exemple de la protection et de la conservation des sols, de l'eau, d'une aide économique au développement des zones rurales peu peuplées, ainsi que du développement des institutions et de la capacité. L'Asdi prépare actuellement un appui à des projets régionaux tels que le programme du CREPA, le Centre régional pour l'eau potable et l'assainissement à faibles coûts et le Programme Zones arides de l' IIED. Des projets spécifiques pourront à plus long terme être identifiés au Mali.

Le CREPA fait partie d'un réseau de recherche international existant dans quinze pays qui s'occupe de la formation continue des employés des secteurs public et privé dans le domaine de l'eau. Les projets pour le développement de la capacité s'adressent avant tout aux techniciens et aux dirigeants pour les inciter à utiliser des méthodes nouvelles mieux adaptées aux conditions

locales. Les activités se déroulent principalement dans les zones rurales, dans les villes des zones rurales et à la périphérie des zones urbaines. L'objectif global est que les femmes et les hommes aient accès à l'eau, grâce à une technologie simple et bon marché et à un type d'organisation acceptée socialement.

Le projet du Programme Zones Arides de l'IIED "Pour réussir la décentralisation" a pour but d'appuyer les processus visant à une utilisation durable des ressources naturelles dans les régions arides dans le cadre d'un programme de décentralisation qui se déroule actuellement au Mali, au Burkina Faso, au Niger et au Sénégal. L'aide a pour but de renforcer les organisations locales et d'appuyer la création d'un réseau entre différents groupes locaux, elle a également pour but d'étudier et de discuter les questions concrètes qui concernent la manière dont la décentralisation influe sur l'utilisation des ressources naturelles.

Il est possible que d'autres projets régionaux soient identifiés.

### Coopération dans le domaine de la recherche

Le Mali continuera à l'avenir à recevoir un appui régional par le canal des programmes régionaux tels que le CODESRIA, Le Conseil pour le développement de la Recherche en sciences sociales en Afrique.

### Coopération dans la vie économique/appui au secteur privé

Actuellement le Mali obtient des fonds par le canal de programmes régionaux de l'OIT tels que GERME "Gérez mieux votre entreprise". L'Asdi va étudier les possibilités d'augmenter l'appui à ce secteur. Son intention est de mettre l'accent sur les projets permettant de supporter le développement d'un milieu favorable à l'entreprise privée grâce à des activités de formation, à des crédits et à l'épargne. L'Asdi va plus particulièrement envisager un appui à un programme permettant d'offrir des microcrédits aux femmes entrepreneurs. Le gouvernement du Mali a émis le vœu d'un financement dans ce domaine.

### Réformes économiques

L'Asdi a proposé que 20 millions de SEK soient alloués à l'appui au budget pour l'année 2000 et que soit envisagé un appui identique pour l'année suivante.

### ONG suédoises

L'Asdi prévoit de continuer à l'avenir d'accorder son appui par le canal des ONG suédoises.

## 8. Besoins

### 8.1 Ressources financières

Au cours de l'année 2000 l'Asdi dispose d'un cadre de financement moyen de 25 millions de SEK pour sa coopération au développement avec l'Afrique de l'Ouest. Au cours des prochaines années il est prévu que le montant des moyens alloués au Mali augmentera au rythme du développement de la coopération avec le pays. En 2001 et 2002 le budget prévu pour le Mali s'élèvera à 50 millions de SEK environ (l'appui aux réformes économiques n'étant pas inclus).





AGENCE SUEDOISE DE COOPERATION INTERNATIONALE AU DEVELOPPEMENT  
S-105 25 Stockholm, Suède  
Tél: +46 (0)8-698 50 00. Telefax: +46 (0)8-20 88 64  
Homepage: <http://www.sida.se>